



Département des Bouches-du-Rhône
Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 16 février 2024
Nombre de membres en exercice : 10
Quorum : 6
Nombre de présents: 6
Nombre de représentés : 1

SÉANCE DU 23 février 2024

Affichage du procès-verbal en date du :
1^{er} mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 février, le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures 00 en salle des Commissions à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS.

DELIBERATION N° 24-008

Modifications de l'organigramme général par création d'un service administratif et financier et redéploiement de postes à compter du 1er mars 2024

Administrateurs présents :

M. Marc DEPAGNE, Adjoint – Port-de-Bouc,
Mme Nathalie LEFEBVRE, Adjointe – Martigues,
M. Vincent THERON, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement (Association APPART un bail pour tous – APPART),
Mme Martine GALLINA – Adjointe – Port de Bouc,
Mme Françoise EYNAUD, Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),
Mme Isabelle DUDRAGNE, Représentante des associations des personnes handicapées du département (La Chrysalide).

Administrateurs représentés :

M. Denis NUNEZ - Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL), représenté par M Marc DEPAGNE.

Administrateurs excusés :

M. Gaby CHARROUX, Maire de Martigues, Président du SIVU, Président du CIAS,
Mme Martine DUMOND, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),
Mme Josiane DI PUMA, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),
M. Gérard FRAU – Adjoint Martigues,

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur Vincent THERON** est nommé **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Modifications de l'organigramme général

Au sein du CIAS coexistent un secteur administratif et un secteur comptable :

- Le secteur comptable, qui comporte sept agents, gère les budgets principaux du SIVU du Pays de Martigues, du CIAS du Pays de Martigues et du CCAS de la Ville de Martigues ainsi que les budgets annexes du CIAS. Il engage et ordonne les dépenses et les recettes,
- Le secteur administratif, composé de quatre agents, gère la vie administrative de l'administration (SIVU, CIAS, CCAS) : aide à la décision, organes délibérants, comités sociaux territoriaux, marchés publics, assurances, mandatements des salaires, politique de prévention-sécurité...

Afin de rationaliser la structuration de l'administration, il est proposé de regrouper ces deux secteurs au sein d'un service administratif et financier reprenant les compétences des deux secteurs existants.

Redéploiement d'un poste de d'aide à domicile en reclassement à temps complet vers un poste de responsable de service administratif et financier à temps complet

Ce nouveau service administratif et financier sera piloté par un responsable administratif et financier dont le poste (à temps complet) est à créer.

Pour créer ce poste de responsable administratif et financier à temps complet, il sera procédé au redéploiement d'un poste d'aide à domicile à temps complet, du service d'aide et d'accompagnement à domicile vers le service administratif et financier et à sa transformation en poste à temps complet.

Le responsable du service administratif et financier aura pour missions et responsabilités principales :

- D'assister et de conseiller la direction du SIVU, du CIAS du Pays de Martigues, du CCAS de la Ville de Martigues (prospectives financière, ressources humaines, communication...),
- D'impulser, d'organiser et de piloter la mise en œuvre des plans d'actions en fonction des objectifs définis par la direction générale et/ou les élus,
- D'apporter aux élus des arguments stratégiques d'aide à la décision,
- De suivre et de contrôler l'intégralité de la chaîne comptable et financière,
- De piloter la préparation des comités sociaux territoriaux et d'y représenter le CIAS et le CCAS.

Ses activités principales seront :

- L'aide à décision,
- Le pilotage administratif et financier,
- La sécurisation juridique,
- L'organisation et la gestion des assemblées délibérantes,
- L'évaluation de la qualité des services.

Enfin, ce poste de responsable sera mis à disposition du CCAS à hauteur de 0,40 équivalent temps plein (ETP) au regard du champ de ses missions.

Ceci exposé,

VU le Code général de la fonction publique et notamment et notamment son article L313-1,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU l'avis du comité social territorial en date du 2 février 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1er : Est créé un service administratif et financier regroupant les actuels secteurs comptable et administratif au 1^{er} mars 2024.

Article 2 : Est créé poste de responsable administratif et financier à temps complet, par redéploiement et transformation d'un poste d'aide à domicile à temps non complet (24h30), du service d'aide et d'accompagnement à domicile vers le service administratif et financier,

Article 3 : Le poste de responsable administratif et financier est mis à disposition au CCAS de la Ville de Martigues à hauteur de 0,40 ETP.

Article 4 : Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à MARTIGUES le 23 février 2024.

Pour extrait conforme,

Vincent THERON
Secrétaire de séance

Nathalie LEFEBVRE,
Vice-présidente